



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2017
AJOURNÉE AU 10 MAI 2017

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge du 1^{er} mai 2017, tenu le mercredi 10 mai 2017 à 17 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza), et Diane Gargantini ainsi que MM. les conseillers, Denis Charette, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge.

Est absent au cours de la présente séance, M. le conseiller Daniel Forget.

Le directeur général, M. Hervé Rivet, et le greffier, M. Pierre-Alain Bouchard, sont aussi présents.

Mme Guylaine Giroux, trésorière, est également présente.

039/10-05-17-A

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance.

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 1^{er} mai 2017 à la suite de son ajournement.
Il est 17 h 30.

ADOPTÉE

040/10-05-17-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent apporter la modification suivante à l'ordre du jour :

➤ Ajout de l'item suivant :

- F.3 Reconnaissance de la volonté de la Municipalité de La Macaza de parvenir à une entente avec la Ville de Rivière-Rouge concernant la gestion de l'Agglomération

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel qu'amendé par le greffier, à savoir :

A OUVERTURE

1. Réouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

C AVIS DE MOTION

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2017
AJOURNÉE AU 10 MAI 2017

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Embauche d'un directeur du Service de sécurité incendie
2. Dépôt de l'état comparatif de revenus et dépenses au 31 mars 2017 et du rapport budgétaire au 31 mars 2017
3. Reconnaissance de la volonté de la Municipalité de La Macaza de parvenir à une entente avec la Ville de Rivière-Rouge concernant la gestion de l'Agglomération

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRAVAUX PUBLICS

I LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

J DIVERS

Période de questions du public

K LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent à la présente séance.

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

041/10-05-17-A

EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu :

De procéder à l'embauche de M. Martin Cossette à titre de directeur du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 11 mai 2017.

D'autoriser la mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, Mme Déborah Bélanger, à signer le contrat d'emploi de M. Cossette pour et au nom du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge.

Sur cette proposition, le vote est demandé :

Mme la conseillère, Céline Beaugard, dont le vote compte pour 1,00 voix, et M. le conseiller Denis Charette, dont le vote compte pour 0,62 voix, se prononcent contre cette proposition (pour un total de 1,62 voix).

Mme la conseillère, Diane Gargantini, et MM. les conseillers, Denis Lacasse, André Tremblay et Yves Sigouin se prononcent en faveur de cette proposition;
(chaque vote d'un représentant de la Ville de Rivière-Rouge compte pour 0,62 voix X 4 représentants = un total de 2,48 voix).

ADOPTÉE par le vote de la majorité des voix de ses membres.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2017
AJOURNÉE AU 10 MAI 2017

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DE REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2017 ET DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MARS 2017

L'état comparatif de revenus et dépenses au 31 mars 2017 ainsi que le rapport budgétaire au 31 mars 2017 de l'Agglomération de Rivière-Rouge sont déposés conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

042/10-05-17-A

RECONNAISSANCE DE LA VOLONTÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA DE PARVENIR À UNE ENTENTE AVEC LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE CONCERNANT LA GESTION DE L'AGGLOMÉRATION

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil d'agglomération de Rivière-Rouge prend acte de la volonté de la Municipalité de La Macaza de parvenir à une entente avec la Ville de Rivière-Rouge concernant la gestion de l'Agglomération, à l'aide du processus de médiation proposé par la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent à la présente séance.

043/10-05-17-A

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit levée, il est 17 h 36.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Pierre-Alain Bouchard
Greffier

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger
Mairesse